



Bulletin de la Section Académique de Limoges du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public

Déposé le 25 juin 2015

BIMESTRIEL

N°203 MAI-JUIN 2015

EDITO

Déclaration du SNEP-FSU à la Formation Paritaire Mixte Académique (FPMA) du 12 juin 2016

M. le Recteur, Mmes, MM les membres de la FPMA, nous allons aborder dans cette déclaration plusieurs points.

Le premier concerne la réforme actuelle du collège, nous continuons à dénoncer cette réforme et les effets néfastes qu'elle pourrait induire si elle était menée à son terme : mise en concurrence des disciplines et des établissements, diminution de l'offre de formation, perte du caractère national des grilles horaires... A cette réforme nous opposons nos propositions :

- Une carte scolaire volontariste, qui vise la mixité sociale et scolaire dans tous les collèges
- Des grilles nationales garantissant les horaires disciplinaires de façon à garantir l'équité entre les collèges
- La diminution des effectifs des classes
- De l'enseignement en groupes allégés dans toutes les disciplines
- La possibilité de concertation dans les services
- Des programmes cohérents qui fassent sens, avec une interdisciplinarité progressive, construite sur les disciplines et leurs programmes
- Une formation initiale et continue des personnels leur donnant tous les outils pour leur permettre de diversifier leurs pratiques en vue de répondre aux exigences des programmes et aux difficultés des élèves
- Une amélioration des conditions de vie dans les collèges: des vies scolaires renforcées et des équipes pluri-professionnelles complètes avec des moyens pour les faire fonctionner

Le ressentiment des collègues face à ce qui est

perçu comme un passage en force nous engage à penser que l'opposition à ce projet n'est pas close avec la journée de grève du 11 juin.

Dans un second point, nous constatons que s'il est des dossiers où il faut aller vite, d'autres traînent...3 années après l'arrivée de François HOLLANDE à la présidence de la République, après la valse des ministres de l'Education, nous voilà à nouveau devant ce même constat : rien ne change du point de vue de la revalorisation des personnels. Les négociations Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération, engagées depuis 2 ans accouchent d'une souris avec des propositions on ne peut plus minimalistes qui sont loin de répondre aux exigences que nous portons. La poursuite de choix économiques contestables est à mettre en parallèle avec le report aux calendes grecques de toute perspective de revalorisation. Là encore, cette situation est inacceptable et elle génère une colère légitime des fonctionnaires et des enseignants d'EPS. Cette orientation politique cristallise chaque jour un peu plus d'amertume car elle constitue une question majeure pour les fonctionnaires.

Troisième point, la refondation des dossiers métiers : si nous sommes satisfaits de voir enfin la coordination de district UNSS reconnue, tout comme la coordination EPS (rebaptisée coordination des APS), nous vous demandons d'une part de respecter les demandes faites par les collègues (et validées par le CA de leur établissement) qui souhaitent convertir les IMP en décharge de services comme le prévoient les textes ; et d'autre part d'alimenter les dotations en IMP afin de permettre que chaque établissement où travaillent plus de 4 enseignants en « Equivalent Temps Plein » puisse attri-

⇒ SOMMAIRE

P.1 et 2 : Edito (déclaration à la FPMA du 12-06-15)

P.3 : Convergence ! pour les services publics à Guéret

P.4 : Corpo (Congés formation, postes adaptés, révision de note, promotion hors-classe)

P.5 : Corpo (compte-rendu FPMA)

P.6 : Corpo (mutations intra)

P.7 : UNSS (Elus des AS, ça vous dit ?)

P.7 : 133 syndiqués cette année !

P.8 : Indemnité pour Mission Particulière (IMP)

P.8 : Installations : 5' pour remplir l'enquête en ligne !

buer les 2 IMP règlementaires.

Nous regrettons que le dossier concernant les non-titulaires n'ait pas encore abouti. Et demandons à ce que dans l'académie de Limoges, les ANT ayant de l'ancienneté, et pouvant prétendre dans un délai raisonnable soit à l'accès au concours réservé, soit au CDI soient prioritaires sur les TZR pour l'affectation sur des BMP ou des postes gelés. Cela permettrait à la fois de leur garantir des perspectives, mais aussi de pouvoir disposer des TZR pour assurer enfin de façon raisonnable les suppléances de courtes et moyennes durées.

Quatrième point : nous rappelons ici notre opposition et celle de la FSU à une possible fusion des rectorats de Limoges et Poitiers. Nous partageons les inquiétudes des personnels administratifs et leur apportons tout notre soutien : nous ne pensons pas qu'une fusion puisse être de nature à améliorer le service rendu au public ni les situations des personnels.

Dernier point, le mouvement, pour lequel nous sommes réunis aujourd'hui.

Nous nous félicitons du nombre important d'entrants cette année dans l'académie qui se caractérise par la chute à 100pts de la barre d'entrée. Cela est le fruit de l'augmentation des recrutements... Cependant, les recrutements engagés en EPS depuis 2012 ne permettront malheureusement pas de revenir sur les dégradations opérées par la politique du précédent gouvernement (près de 5 000 postes supprimés en 5 ans, équivalant à plus de 13% de la totalité du corps des professeurs d'EPS, 18% dans l'académie). Ceci d'autant plus que nous continuons de faire face à une augmentation des effectifs d'élèves dans le second degré. Ces recrutements ne remettent donc pas en cause les conditions d'exercices dégradées avec l'explosion des services partagés, les effectifs classe trop lourds, les non remplacements privant les élèves de leur droit à l'éducation, le dévelop-

pement de la précarité,... Concernant la mobilité, ces recrutements jumelés au retour de la grande majorité des stagiaires à mi-temps permettent cependant de fluidifier le mouvement 2015 et ainsi d'améliorer le taux de satisfaction des demandes de mutations.

Nous regrettons aussi plusieurs décisions du rectorat :

- La suppression de 6 postes EPS cette année, qui s'ils avaient été mis au mouvement auraient permis des améliorations notables de certaines situations personnelles et qui entraînent à la fois la perte de forfaits UNSS notamment dans de petits établissements qui en auraient bien besoin. Des blocs horaires existent au lieu de ces postes et ne sont de nature à satisfaire ni les TZR, ni les ANT, ni les équipes et les établissements eux-mêmes. Nous exigeons des postes fixes, y compris à compléments de service plutôt que des BMP.
- La spécification du poste de Neuvic. Nous vous avons alertés sur le fait que cela risquait d'entraîner une vacance de ce dernier, et cela se confirme : aucune candidature dans l'académie.

Soulignons un point positif : le quasi-doublement du nombre de TZR, qui devrait en partie permettre d'améliorer les suppléances en EPS, où ces dernières années, plusieurs semaines s'écoulaient (parfois plus d'un mois) avant que les élèves ne retrouvent un enseignant !

Enfin, nous remercions les services du rectorat pour les échanges constructifs, malgré parfois des divergences d'appréciation, que nous avons eu avec eux tout au long de la préparation du mouvement.

⇒ **Les élus du SNEP-FSU**



Convergence !

⇒ **7 000 personnes débattent et manifestent à Guéret**

La Convergence pour les Services Publics a vécu un temps fort et festif, les 13 et 14 juin derniers.

Le dimanche, « l'Appel de Guéret » a été lancé, pour dire non à l'austérité, et oui à des services publics de qualité et de proximité. + d'infos sur www.convergence-sp.org



⇒ **Appel de Guéret**

Nous, citoyens, usagers du service public, militants syndicaux, associatifs, politiques, élus, collectifs de la Convergence, coordinations, lançons aujourd'hui un appel pour la défense, la reconquête, la réinvention et le développement des services publics.

Des services publics, créateurs de richesses, au service de la satisfaction des besoins et des droits fondamentaux, de la redistribution des richesses produites et s'inscrivant clairement dans la transition écologique.

Des services publics bénéficiant de financements pérennes au moyen notamment d'une véritable réforme fiscale et d'un contrôle public des banques et les organismes financiers.

Des services publics au sein desquels les citoyens doivent disposer de nouveaux droits sur l'expression des besoins de service public et leurs modalités d'exercice.

Des services publics assurant les principes de solidarité, d'égalité de traitement notamment entre les femmes et les hommes, de continuité et d'égal accès, sur l'ensemble du territoire

Des services publics, dans les territoires, en France et en Europe, pour combattre l'austérité et sortir de la crise.

Nous appelons au renforcement des collectifs et comités existants et à la création de nouveaux collectifs de la Convergence sur l'ensemble du territoire pour engager cette bataille dans la durée

Nous appelons à l'organisation d'assises locales dans l'objectif d'adopter, en 2016, un manifeste, outil de mobilisation pour les services publics.

Nous nous inscrivons dans toutes les mobilisations, territoriales et professionnelles, pour les services publics et la protection sociale, en France, en Europe et dans le monde, en 2015.

La Convergence nationale de défense et de développement des services publics



⇒ Commission Administrative Paritaire Académique du 29 mai 2015

Cette CAPA a été décalée une première fois en raison du mouvement contre la réforme annoncée du collège, une seconde fois suite à la publication du décret le lendemain de la journée de grève : **nous avons décidé pour marquer notre désaccord de la boycotter**, à l'instar de nos collègues certifiés.

4 points étaient à l'ordre du jour :

Congés formations :

Cette année, dans la continuité des années passées, le recteur a décidé d'avoir une grille de lecture restrictive, c'est-à-dire à minima du décret concernant les congés formation (décret N°2007 1470 du 15/10/2007), en conséquence les moyens attribués sont donc cette année de 134 mois pour toutes les demandes examinées, toutes disciplines confondues (134 l'an passé et 125 l'année précédente). Nous sommes bien loin des + de 200 mois attribués les années auparavant.

En conséquence la tendance observée déjà l'an passé se confirme et nous nous orientons vers des satisfactions plutôt au titre de la 4^{ème} mais certaines 3^{èmes} demandes avec de l'ancienneté ont pu être satisfaites.

Pour rappel : les demandes examinées en priorité sont celles réalisées pour la 3^{ème} fois (pas forcément successives, ni pour le même objet), puis le barème : 1pt par année d'ancienneté + 10pts par demande à compter de la deuxième. Cette année le dernier ayant obtenu un congé a **38pts** pour une 3^{ème} demande. 17 collègues ont été satisfaits comme l'an passé, 15 il y a 2 ans et 26 il y a 3 ans! 18 collègues ayant fait une 3^{ème} demande n'ont pas été satisfaits (9 l'an passé).

14 collègues EPS ont fait une demande cette année.

2 congés seront accordés au cours de l'année 2015-2016 : Laure Julien (collège de Bel-lac) et Séverine Dalher (collège Renoir).

Postes adaptés :

31 demandes ont été étudiées (43 l'an passé et 48 il y a 2 ans) et classées sur avis du médecin conseil du rectorat. Seuls les prioritaires bénéficient d'un des 18 postes disponibles en PACD. Les 6 PALD sont déjà pourvus. Il faut souligner que la plupart du temps les services académiques essaient

quand même de proposer quelque chose (aménagement de poste ou autre...) aux collègues non affectés sur PACD ou PALD.

En EPS, 1 demande de renouvellement cette année qui a été accordée.

Révision de note administrative :

Pour la première fois depuis des années, aucune demande en révision de note n'est demandée ! Est-ce vraiment le signe d'une "pacification" ou "normalisation" des relations profs d'EPS-Chefs d'établissement? En tout cas, les grilles sont "hautes" dans notre discipline et les notations relativement homogènes.

Promotions Hors-Classe des profs d'EPS :

177 promouvables pour 11 promotions (suite à la péréquation des 9,10 et 11^{ème} échelons qui alors qu'elle nous était favorable il y a 2 ans [+3], nous est défavorable cette année [-1] comme l'an dernier par rapport au ratio promus/promouvables de 7%). Certes, la péréquation nationale joue contre nous cette année : mais cela veut aussi dire que l'académie rajeunie au regard des autres, et que les promotions accordées sont plus "justes" que dans d'autres académies !

Soulignons, et c'est une première que 100% des collègues au 11ème échelon ont été promus.

La barre de promotion cette année s'élevait à 256pts (les discriminants sont dans l'ordre : l'ancienneté dans le corps, l'ancienneté dans l'échelon).

Les promus 2015 à la hors-classe :

Catherine CHAMBAUD-RAVEYRE, Nicolas COUREL, Rolande FAUCHEUX, Bruno GAUTREIX, Jean-Armand LEGROS, Isabelle MAZEIRAT, Didier NOSTRON, Blandine PARDOUX, Sabine PERRIN, Arnaud SCREVE, Daniel SEIGNARBIEUX, Emmanuel TALABOT.

Suivez les informations sur notre *site SNEP académique*,
régulièrement mis à jour !
Rdv sur www.snepsu-limoges.net

⇒ Formation Paritaire Mixte Académique du 12 juin 2015

Le mouvement intra-académique 2015, avec comme chaque année son lot de joies et de déceptions parfois associées à des situations difficiles, est un mouvement historique: 59 collègues sont amenés à muter à la rentrée 2015, soit plus d'un collègue sur 6 dans l'académie.

Le nombre de collègues entrants, dû à la hausse du calibrage inter, mais surtout à la hausse des recrutements a permis de considérablement fluidifier le mouvement, qui pourtant aurait pu à la fois être encore plus important et mieux répondre aux attentes des collègues.

Ainsi l'administration est responsable de dégradations notables de la qualité du mouvement (meilleur rang de vœu satisfait des collègues participants) et de son ampleur (nombres de collègues mutés) :

- En supprimant 6 postes d'EPS cette année (dont 2 transformés en SPEA)
- En refusant de réinjecter le poste de Neuvic (tout juste qualifié en poste spécifique académique sur lequel personne n'a postulé)
- En refusant de mettre au mouvement le poste du lycée Edmond Perrier à Tulle (gelé pour accueillir un stagiaire)
- En refusant, malgré un vote unanime des élus en commission, de faire participer un poste aux chaînes de mutations pourtant possibles et règlementaires.

Malgré tout, le mouvement est incomparable avec ce que l'on a connu ces dernières années :

- Plus de 50% des actuels TZR stabilisés
- 89 demandeurs dont 34 entrants (plus d'un collègue sur 4)
- 60 collègues ont obtenu une mutation soit 67,5% des demandeurs. Parmi les 60 mutations, 27 sont intra-départementales, 54 ont obtenu satisfaction (60,6%) : 20 ont été nommés sur des ZR, 35 sur postes fixes. Les 6 autres ont été nommés en extension (9,8% des mutés, ce qui reste trop important).
- Parmi les 56 demandeurs déjà dans l'académie 26 ont obtenu une mutation soit 46,4%.
- 15 collègues mutés ont obtenu satisfaction sur leur vœu 1 (24,6%) dont 12 en poste fixe et 3 sur ZR

Mutations simultanées : 9 ont été obtenues. 5 sur poste fixe et 4 en ZR (dont 2 en extension).

Notre académie poursuit et même accélère son rajeunissement, mais le gros point positif est le doublement du nombre de TZR. De 17, nous passons à 33 répartis comme de la façon suivante : 12 en Corrèze, 6 en Creuse et 15 en Haute-Vienne. Nous voulons croire que cela permettra au moins

partiellement d'en finir avec les remplacements non assurés de parfois 1 mois ou plus comme nous avons connu ces dernières années. L'EPS et le service public d'éducation ne pourront que mieux s'en porter. Nous avons demandé au rectorat de porter une attention particulière à la reconduction de contrats pour nos collègues non-titulaires, travaillant à nos côtés depuis plusieurs années et pouvant prétendre pour certains à l'amélioration de leurs conditions (éligibilité au concours réservé ou au CDI).

Le "3^{ème} tour" du mouvement se déroulera en 2 temps:

- Le Groupe de Travail rattachement administratif des TZR et examen des demandes de révision d'affectation se tiendra le 3 juillet.
- La phase d'ajustement (affectation des TZR "à l'année" ou sur des remplacements de courtes et moyennes durées) et l'affectation des stagiaires se tiendront le 20 juillet.

Postes sur Zone de Remplacement	
Barre ZR 19: 128pts	
Delorme Yvon	LT Danton Brive
Paronneau Julien	ZR23
Tonnelat Jonathan	Entrant
Robert Sylvaine	Entrante
Lepinasse Amandine	Entrante
Savall Geneviève	Entrante
Lajeunie Mathilde	Entrante
Freichinier Yohan	Entrant
Barre ZR 23: 21pts	
Koob Karim	Entrant
Boaretto William	Entrant
Cadamuro Yannick	Entrant
Le Duc Olivier	Entrant
Ivanès Arthur	Entrant
Dufour Louis	Entrant
Barre ZR 87: 185,2pts	
Wagler Nicolas	Entrant
Roux Mélanie	Entrante
Andrieux Aurélien	ZR23
Fanjul Karine	Entrante
Grzegorzcyk Alexandre	Entrant
Chene Julien	Entrant
Scafone Andy	Entrant
Restoin Claire	Entrante
Chauzy Rémi	Entrant
Thouraud Jean-Baptiste	ZR23
Virondeau Adrien	Entrant

⇒ Mutations Intra-académique 2015 : les postes fixes

Départ.	Postes	Arrivant:	Libère:
Barre d'entrée en Corrèze: 396pts			
19	LP Danton Brive	Ramat Dominique	Clg Cabanis Brive
19	LP G Cabanis Brive	Lashermes Aurélie	ZR19
19	Clg Cabanis Brive	Hebert Françoise	Clg Rollinat Brive MCS
19	LT Danton Brive	Lashermes Sébastien	ZR19
19	Clg Neuvic SPEA Golf	NON POURVU	
19	Ly Ed Perrier Tulle	GELE STAGIAIRE	
19	Clg Seilhac	Vivien Céline	Entrante
19	Clg Meymac	Domont Frederic	Entrant
19	EREA Meymac	Delpas Jean-Charles	Entrant
19	Ly Ussel	Hufschmidt Marie-Pierre	Intégration
19	Ly Ussel SPEA Pôle Rugby	Eymard Stéphane	Entrant
Barre d'entrée en Creuse: 48pts			
23	Ly Bourdan Guéret SPEA VTT	Redondeaud Franck	Entrant
23	Ly Bourdan Guéret	Girault Emmanuelle	Clg Chambon-sur-Voueize
23	LP Bourganeuf	Brusq Mélodie	Entrante
23	LP Bourganeuf	Lachaud Lise	Entrante
23	LP Aubusson	Lascoux Jérémie	Entrant
23	LP Felletin	Chenavier Franck	Clg Ahun
23	Clg Dun-le-Palestel	Gracieux Grégory	Entrant
23	Clg Ahun	Guiraud Alice	Entrante
23	Clg Chambon-sur-Voueize	Pichon Barbara	Entrante
Barre d'entrée en Haute-Vienne: 499pts			
87	LP St-Exupéry Limoges	Seignarbieux Daniel	Clg Pierre-Buffière
87	LP Pagnol Limoges	Gauchoux Julie	ZR87
87	Ly Limosin Limoges	Ducouret David	ZR87
87	Ly Renoir Limoges	Boissard Carole	Clg Ambazac
87	Clg Aix-sur-Vienne	Jacobée François	Clg Nexon
87	Clg Firmin Roz Limoges	Nova Delphine	Entrante
87	Clg Bessines	Auffret Philippe	Entrant
87	Clg Ambazac	Peres Alexandra	ZR87
87	Clg Ambazac	Pradon Elodie	Clg St Sulpice Laurière
87	Clg Ambazac	Duprat Virginie	Clg St Mathieu
87	Clg Ronsard Limoges	Churlet Mathieu	Entrant, réintégration
87	Clg Maurois Limoges	Faye Mylene	LP Felletin
87	Clg St Sulpice Laurière	Fabre Dominique	Entrante, réintégration
87	Clg Pierre-Buffière	Ledur William	ZR87
87	Clg St Mathieu	Levaique Eric	Entrant, réintégration
87	Clg Nexon	Coste Julien	LP Bourganeuf

⇒ Elu des AS : présentez-vous !

Conformément aux nouveaux statuts de l'UNSS, les comités directeurs de chaque AS vont élire à la rentrée prochaine leurs 6 représentants au Conseil Départemental de l'UNSS (3 titulaires—3 suppléants). Ce mandat, de 4 ans, est à la fois une chance et une responsabilité pour faire entendre la voix des collègues lors de cette instance officielle.

Comme à chaque élection, le SNEP-FSU soutiendra une liste pour porter haut les couleurs du Sport Scolaire dans chaque département. Il y a quatre ans, nous avons soutenu les listes « Le Sport Scolaire, un droit pour tous ! ». Si comme nous le Sport Scolaire rythme votre semaine, si comme nous vous pensez que l'UNSS et les rencontres du mercredi après-midi sont essentielles, contactez-nous pour faire partie des listes que nous soutiendrons !

Les élu-e-s interviennent et travaillent ensemble durant leur mandat pour soutenir lors des instances les initiatives qui viennent du terrain, pour essayer de trouver collectivement des solutions aux problèmes rencontrés par certaines AS, en toute indépendance.

Parmi ces élus départementaux, deux seront ensuite élus dans chaque Conseil Départemental UNSS pour siéger au Conseil Régional UNSS. Chacune de ces instances se réunit normalement deux fois par an : l'occasion d'examiner et d'analyser les différents indicateurs, les budgets, de faire des propositions d'améliorations pour que les rencontres du mercredi après-midi soient à la fois ambitieuses, accessibles pour tous, porteuses des valeurs qui nous sont chères et sources de réussite pour chacun-e de nos licencié-e-s !

Le sport scolaire



Un droit pour tous

Toutes nos félicitations à Patrick VIGNERIE, qui a obtenu le concours du CAPEPS Interne !

SNEP-FSU : rejoignez les 133 syndiqués du SNEP Limoges !

Notre syndicat se porte mieux que bien d'autres, mais le contexte suppose un bien meilleur taux de syndicalisation, lequel est envisageable au vu des 191 voix aux élections professionnelles. Fort au plan national (la barre des 10 000 syndiqués a été franchie !), la tendance se confirme en limousin. Nous comptons en effet 29 syndiqués en Corrèze, 28 en Creuse, et 76 en Haute-Vienne, soit 29,3% de syndiqués dans l'académie ! Autant dire que ce score assoit davantage encore notre légitimité auprès de l'administration.

En participant massivement à cet outil qu'est le SNEP-FSU, la solidarité des profs d'EPS se confirme une nouvelle fois : merci à tous ceux qui nous aident ! Et rendez-vous dès la rentrée prochaine !



Indemnités pour Mission Particulière (IMP)

⇒ Faire respecter le casse-tête !

Les IMP sont le nouveau mode de rémunération de toutes les missions qui ne se font pas « face élèves ». Si les HSE sont encore possibles, toutes les missions « officielles » (qu'elles soient déterminées par l'Etat — comme la coordination des APSA, nouvelle formule pour la coordo EPS — par le Recteur ou par le Chef d'établissement) devraient être rémunérées en IMP.

La seule qui est obligatoire parmi celles listées dans le décret (liste non exhaustive, étant donné que chaque établissement peut créer sa mission propre), est la coordination des APSA.

Seul petit souci : le mode de calcul qui a été choisi par le Ministère est un petit peu compliqué... Voici la règle, avec quelques exemples pour mieux comprendre :

- Moins de 3 profs ou si 3 profs pour moins de 50h (EPS + AS) = 0 IMP (officiellement, car il faut faire valoir que la tâche est malgré tout lourde et inévitable !)
- 3 profs avec plus de 50h (EPS + AS) = 1 IMP
- 4 profs :
 - ⇒ 1 IMP si le total des heures EPS + AS de l'établissement est inférieur ou égal au total de leurs maxima de service respectifs
 - ⇒ 2 IMP si le total des heures EPS + AS de l'étab est supérieur au total de leurs maxima de service respectifs
- Si plus de 4 enseignants "affectés" dans l'établissement = 2 IMP automatiques, quels que soient les besoins et les services de chacun.

Il s'agit donc de compter d'abord le nombre d'enseignants affectés (facile), puis d'additionner les services effectués dans l'établissement (heures EPS + AS, y compris bien sûr les HSA).

La question se pose surtout s'il y a 4 enseignants :

- 4 profs EPS à 20h = 80h. S'ils font 81h d'EPS + AS alors il y aura 2 IMP, si moins une seule.
- S'il y a un agrégé (17h de maxima !) = $(3 \times 20) + 17 = 77h$. Il suffira donc de 78h d'EPS + AS pour déclencher la 2ème IMP.

Les maxima de service à prendre en compte sont statutaires : 20h pour un prof EPS ou un chargé d'enseigne-

ment, 17h pour un agrégé. Il ne faut pas prendre en compte les éventuels temps partiels ou décharges.

Il va donc exister des effets de seuil qui ne seront pas en fonction des besoins EPS + AS de l'établissement (ce qui semblerait logique), mais bien une barre fluctuante en fonction des services des enseignants ! Il est tout à fait possible qu'un prof obtienne l'agrégation et que grâce à cela il déclenche par l'abaissement des maxima de service une deuxième IMP dans son établissement ! Inversement, une mutation d'un agrégé remplacé par un prof EPS (à 20h) la ferait perdre...

Il va s'agir d'être très vigilant, surtout dans les établissements à 3 et 4 enseignants.

Note importante : notre IA-IPR EPS, M. Janicot, nous a confirmé que les cités scolaires ne compteraient que pour un seul établissement dans le calcul des IMP. Si 2 profs sont affectés au collège et 2 au lycée, des IMP devraient donc être abondées !

Vous pouvez télécharger sur le site du SNEP Limoges un petit calculateur Excel qui vous permettra d'obtenir le nombre d'IMP auquel vous avez droit dans votre établissement.

La circulaire d'application « s'arrête » à 2 IMP... mais nous estimons de notre côté que la charge est significativement plus lourde à partir de 7 profs dans un établissement (ou une cité scolaire) : nous revendiquons donc qu'une 3ème IMP soit débloquée lorsque ce seuil est atteint. Aux équipes d'argumenter lors de la répartition des IMP : emplois du temps et répartition des installations plus complexes, travail de coordination plus important, etc.

Le décret ouvre le droit de prendre les « missions lourdes » en décharge. Nous considérons que la coordination des APSA en fait partie. Si vous souhaitez prendre la coordo en décharge (pour éviter un service partagé, par exemple), il faut la faire voter au Conseil d'Administration. Le recteur tranchera ensuite : faites-le nous savoir, que nous appuyions votre demande ! Vous trouverez sur le site du SNEP national une lettre-type à envoyer au recteur sous-couvert de votre chef d'établissement.

Installations : moins de 5' pour remplir l'enquête en ligne !

Les équipements sont une part essentielle de notre métier. Sans eux, difficile voire impossible de fonctionner correctement. Pour l'EPS ou pour l'AS, les installations se doivent d'être à la hauteur, et ce quel que soit l'établissement. Le SNEP va intervenir auprès des Conseils départementaux et régionaux. Il faut pour être efficace que nous ayons une vision la plus complète possible de l'accès aux installations sportives, notamment aux piscines. Rendez-vous sur www.snepfsu-limoges.net/?p=1683 pour remplir les deux enquêtes en ligne.